

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES COLLECTIVITES & ACTEURS PUBLICS DES TERRITOIRES

PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

De par leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens, les collectivités et acteurs publics des territoires occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, les collectivités et acteurs publics des territoires peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- en tant que gestionnaire d'équipements publics
- en tant qu'acteur public et interlocuteur naturel des administrés et des entreprises du territoire
- en tant qu'employeur

Alors que chaque geste compte et que la transition énergétique est l'affaire de tous, EcoWatt est un outil supplémentaire à la disposition des acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité, en proposant un cadre à cette action.

OBJET

Par la signature de la présente charte, GRAND CHAMBERY, représentée par Philippe GAMEN en qualité de président souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Elle choisit de concrétiser cet engagement en particulier :

- Par la réalisation, dans un premier temps et à compter de la signature de la Charte, des actions de sensibilisation, de promotion et de relai des signaux EcoWatt rouge spécifiées ci-dessous et qui lui permettront de prendre dès à présent une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.
- Par l'engagement des réflexions permettant de déterminer et d'acter, dans le respect des processus décisionnels de la collectivité, les actions complémentaires de collectivité en termes d'économie d'énergie structurelles et lors d'un signal rouge. Un avenant à la Charte viendra acter, dans un second temps, ces engagements complémentaires. GRAND CHAMBERY envisage cette seconde étape à échéance du Conseil communautaire du 8 décembre 2022.

Pour vous accompagner dans votre action visant à mobiliser et à fédérer administrés, salariés et les entreprises autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME vous accompagneront dans l'appropriation de celle-ci et vous fourniront un kit de communication.

ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES

(Engagements à préciser ultérieurement)

Le signataire est parfaitement informé que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de l'année pour modérer la consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie, des équipements publics dont il est gestionnaire.

De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles passent notamment par :

- ☐ **Diminuer la température de consigne du chauffage**
 - en abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux occupés
- ☐ **Réduire l'utilisation de la climatisation**
 - en restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C
- ☐ **Agir sur l'éclairage des locaux et équipements publics et sur l'éclairage public**
 - en modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
 - en éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus
 - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
- ☐ **Modérer les consommations liées aux appareils électroniques**
 - en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

LES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LES SIGNAUX ECOWATT

EcoWatt permet de déployer des actions sur une base volontaire, de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux d'une meilleure consommation de l'électricité et de valoriser les actions mises en œuvre. Cette implication peut prendre des formes multiples. La situation de chaque acteur public étant spécifique, le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h).

En tant que gestionnaire d'équipements publics

Modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation

(Engagements à préciser ultérieurement)

- ☐ **Diminuer l'impact de l'éclairage des locaux lors des alertes EcoWatt**
 - en diminuant et en modulant son intensité
 - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
- ☐ **Diminuer l'impact de l'éclairage public lors des alertes EcoWatt**
 - en diminuant et en modulant son intensité
- ☐ **Optimiser l'utilisation du chauffage dans les bâtiments publics lors des alertes EcoWatt**
 - en baissant d'un ou deux degrés la température
 - en baissant la température à 16°C en fin de journée
 - en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence
- ☐ **Planifier ses fortes consommations lors des alertes EcoWatt**
 - en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes

- en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

☐ **Autres :** _____

Actions et engagements chiffrés à préciser

En tant qu'acteur public

Cocher les cases des engagements souscrits :

- ☒ **Mener des actions de sensibilisation des jeunes publics** au mieux consommer l'électricité en intervenant notamment dans les établissements scolaires
 - ➔ Dans le cadre du déploiement de son parcours pédagogique à destination des scolaires du territoire, Grand Chambéry sensibilise et va renforcer son action sur les questions de transition énergétique et de sobriété énergétique.
- ☒ **Mener des actions de sensibilisation aux éco-gestes** vers des publics spécifiques : professionnels (entreprises, commerces...), associations, grand public...
 - ➔ Atteindre la cible des entreprises du territoire en faisant le lien avec les Chambres consulaires dans le cadre de la mission entreprises TEPOS.
 - ➔ Mettre en relation RTE et Chambéry Grand Lac Economie pour un ciblage spécifique des entreprises, notamment au niveau des zones d'activités.
- ☒ **Inciter le grand public à s'impliquer** en donnant de la visibilité à l'externe au dispositif EcoWatt et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr
 - en communiquant sur les actions mises en place
 - ➔ Grand Chambéry pourra communiquer sur le dispositif EcoWatt par le biais de ses supports de communication : Cmag, le magazine de l'agglo, la Newsletter, réseaux sociaux, site Web
 - en relayant la démarche EcoWatt dans les espaces publics
 - ➔ Relayer l'information de la démarche auprès des communes en transmettant notamment le kit de communication du dispositif pour une utilisation en mairie ou autres lieux publics.
- ☒ **Relayer les signaux d'alerte** auprès de la population via les différents outils de communication disponibles et notamment sur les réseaux sociaux
 - ➔ Grand Chambéry pourra être le relai auprès de la population via ses différents canaux d'information : Newsletter, réseaux sociaux, site Web....

☐ **Autres :** _____

Actions à préciser

En tant qu'employeur

Cocher les cases des engagements souscrits :

- ☒ **Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche**
 - en les incitant à s'inscrire sur le site web www.monecowatt.fr
 - ➔ Communication et sensibilisation des agents via le Fil, l'intranet de Grand Chambéry.
 - en associant spécifiquement les services techniques concernés (bâtiments, éclairage public, transports publics)
 - ➔ Grand Chambéry est engagée dans la démarche Territoire engagé Climat-Air-Energie de l'ADEME (ex-Cit'ergie) et à ce titre sensibilisera le groupe de travail dédié à la démarche
- ☒ **Communiquer et valoriser en interne** le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition
 - ➔ Communication et sensibilisation des agents via le Fil, l'intranet de Grand Chambéry.
- ☒ **Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes** sur le lieu de travail en les invitant
 - à éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier en périodes d'alerte

- ➔ Grand Chambéry s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de sobriété pour l'administration. Il sera présenté en Conseil communautaire du 8 décembre 2022. Le plan d'actions viendra compléter les éco- gestes à mettre en place sur le lieu de travail.

☐ Autres _____

Actions à préciser

INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, l'acteur public identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : DAHINDEN

Prénom : Manuel

Fonction : chef de projet énergies renouvelables

Téléphone : 04 79 96 86 40

Adresse électronique : manuel.dahinden@grandchambéry.fr

Adresse postale : 106 allée des Blachères CS82618 – 73026 Chambéry Cedex

COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires EcoWatt. Durant et hors période de tension.

Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), EcoWatt serait la plate-forme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.

L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises et acteurs publics partenaires.

Si une opportunité se présentait, souhaitez-vous être contacté par RTE pour témoigner sur votre engagement, notamment sur le site internet EcoWatt ou auprès des médias ?

☒ Oui ☐ Non

Souhaitez-vous que votre logo soit inséré sur le site EcoWatt, dans la rubrique « partenaires » ?

☒ Oui ☐ Non

Fait à _____ le / /

Signature et tampon